

## Comité des fêtes

Le comité des fêtes de Dions s'est réuni le mercredi 6 décembre à la salle polyvalente, place Brot, en présence de la municipalité maire et adjoints). Seulement quatre membres du comité étaient présents. Face à ce constat les responsables du comité s'interrogent. La fête votive du village paraît menacée. Le président du comité lance un appel à toutes les bonnes volontés (surtout à la jeunesse de Dions) qui souhaitent conserver les traditions festives du village et le faire vivre. Rejoignez le comité des fêtes. Contact : M. Sott : tél.: 06 77 32 79 40

## PACS en mairie

Depuis le 1er novembre, l'enregistrement des pactes civils de solidarité (PACS) a été transféré à l'officier d'état civil de la commune dans laquelle les partenaires du Pacs fixent leur résidence administrative, qui enregistre la convention de Pacs et procède à sa modification ou à sa dissolution.

Toutes informations en mairie.

## Noël à l'école de Dions



Mardi 19 décembre, les enfants de l'école de Dions ont chanté Noël au temple devant une assistance joyeuse et enthousiaste. De nombreux chants en anglais montrent que nos petits apprennent vite.

Nos félicitations au maître et à la maîtresse.



Jeudi 20 décembre, ils l'attendaient avec impatience! Chut...le voilà!! Et la distribution de cadeaux a commencé .....suivie d'un goûter offert par la municipalité.

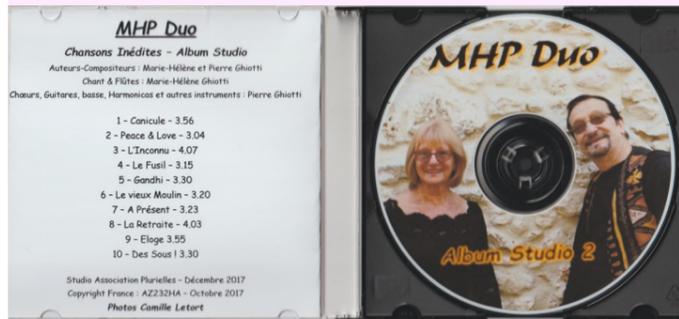
## Etat civil

**Naissances** : Nous avons omis d'annoncer la naissance de Chiara Bertolo le 21 avril et de Evan Saint-Haont le 18 septembre.

Nous présentons toutes nos excuses avec nos sincères félicitations aux parents et souhaitons longue vie aux nouveaux dionsois

**Mariage** : M. Belarbia Omar et de Mme Bensafi Sarah célébré en mairie de Dions le 1er décembre 2017. Meilleurs vœux de bonheur.

## Marie-Hélène et Pierre Ghiotti : nouvel album



Album en vente chez Marie-Hélène et Pierre

## Aménagement de la place Brot : stationnement interdit du 22 janvier au 23 mars 2018

L'aménagement de la place Brot nécessite d'importants travaux de voirie. Nous sommes conscients des difficultés qui en découlent pour les riverains. Des places de stationnement sont disponibles rue du Puits Neuf et au parking de la Batiraille. Alors, un peu de patience pour pouvoir disposer très bientôt d'une place refaite à neuf, fleurie et arborée, pourvue de bancs pour y passer quelques instants de repos au soleil.

Merci pour votre compréhension.

Le plan d'aménagement de la place a été présenté dans le bulletin n° 11.

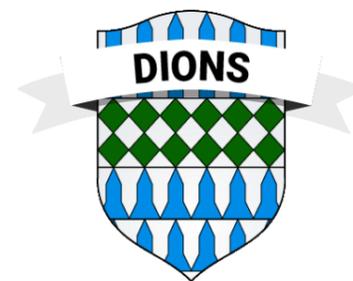
## Inscriptions scolaires

Les parents sont priés d'inscrire leurs enfants nés en 2014 et en 2015 auprès de la mairie . :

- Pour les enfants nés en 2015 inscription en petite section de maternelle -école communale de La Calmette (convention entre les deux communes)
- Pour les enfants nés en 2014, inscription en moyenne section à l'école de Dions
- Se munir des photocopies du livret de famille, du carnet de santé (pages vaccinations) et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Rappel : Les enfants sont inscrits dans les écoles de résidence administrative des parents. Pour Dions s'ajoutent les écoles de La Calmette en petite section et de Sainte-Anastasie (sous condition) . Les dérogations éventuelles sont listées dans la délibération 71/2017 du conseil municipal pris en application du code de l'Education et notamment l'article L 212.

Les capacités d'accueil de l'école de Dions lui permettent d'accueillir dans de bonnes conditions tous les ayant-droits. Aucune autre dérogation ne sera acceptée.



Mairie de Dions  
N° 16—janvier 2018

## Bulletin municipal

**Le Maire et vos élus au Conseil Municipal seraient honorés de votre présence à la cérémonie des vœux à la population mercredi 17 janvier à 18h30 au foyer place Brot**



Guillaume Apollinaire : «Tout terriblement»

**Vendredi 19 janvier à 15h, nous honorerons les anciens avec la traditionnelle galette des rois et un après-midi dansant avec les musiciens du mardi.**

Réserve de  
BIOSPHERE



GORGES du GARDON

## EDITO

D'abord, au nom des membres du conseil municipal, tous nos vœux pour que cette nouvelle année vous soit propice, à vous et à vos proches. Qu'elle vous apporte santé, bonheur et réussite de vos projets.

Nous avons la chance de vivre dans un pays riche de femmes et d'hommes qui ont su construire leur devenir tout au long de son histoire, conquérir des droits jamais acquis définitivement mais inscrits au fronton des édifices de la République : liberté, égalité, fraternité. A chacun de nous de les faire vivre dans une période de refonte profonde des modèles économiques et d'instabilité internationale.

Oui, vivre en France est une chance. Je ne puis oublier ceux qui vivent dans des zones de guerre, ceux qui sont frappés par des catastrophes naturelles, et les centaines de millions qui souffrent de malnutrition et qui parfois en meurent.

A eux aussi, je voudrais adresser l'espoir de vivre dans un monde apaisé et solidaire.

Pour la municipalité, 2018 est incertain. La contribution demandée par l'Etat aux collectivités locales pour diminuer la dépense publique risque d'avoir de fortes répercussions sur nos capacités d'investissement : réfection des bâtiments communaux (mairie, foyer, bibliothèque), poursuite du programme de mise en discrétion des réseaux électriques et de téléphones, aménagement de la place de la mairie, création d'une piste cyclable,...des projets un peu fous que l'on compte bien réaliser dans les deux ans à venir.

Jean Verdalle, maire

## Les risques d'intoxication au monoxyde de carbone

Le Préfet du Gard et l'agence Régionale de santé d'Occitanie rappellent les dangers du monoxyde de carbone. C'est un gaz qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.



Quelques mesures simples :

- Faites vérifier et entretenir chaudières et chauffage chaque année avant l'hiver
- Aérez au moins 10 minutes par jour
- Utilisez dehors brasero, barbecue, groupes électrogènes
- Respectez le mode d'emploi des appareils de chauffage et de cuisson.

## Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur la communauté d'agglomération de Nîmes métropole ont été fixés pour la zone 1 (Dions) à 12%.

Petit rappel : en 2014 le taux appliqué pour les habitants de Dions était de 19,95%  
Une économie non négligeable pour les dionsoises et les dionsois.

## Prix de l'eau

A compter du 1er janvier 2018, les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement collectif ont été arrêtés par Nîmes Métropole

- Part eau potable : 1,9229€ HT (TVA: 5,5%)
- Part eaux usées : 1,375€ HT (TVA 10%)

## Embellissement du village

Chaque année le département du Gard met à disposition des communes des plants d'ornements pour l'aménagement des espaces verts.

Notre dossier, présenté le 16 juillet a été retenu. Nous avons obtenu 120 pieds de végétaux destinés à fleurir nos espaces, dont des lavandes, lauriers roses, photinias et autres....

Ils sont destinés à embellir les abords de la RD22, à l'entrée du village, les aires de Braune, le chemin de la Cabane, l'arrêt des bus, etc.

L'aménagement paysager de la pompe de relevage sur la RD 22 va être réalisé par Nîmes Métropole.

## Une ressource en eau fragile, protégeons-la!

Notre climat méditerranéen a bien des avantages mais il nous expose aux fortes sécheresses. Le changement climatique entraînera, selon les scientifiques, des sécheresses plus fréquentes et plus intenses. Les arrêtés préfectoraux du Gard instaurant des mesures de limitation de l'usage de l'eau, se succédant depuis le mois de juillet, en sont la preuve.

Economiser l'eau et la partager le plus intelligemment possible sont donc une priorité majeure pour notre territoire.

Puisqu'elle est fragile économisons-la!

Quelques gestes simples:

Remplir complètement le lave-vaisselle (10 à 20 litres contre 40), remplir complètement le lave-linge (40 à 60 litres contre 100), chasse d'eau à double commande (3litres contre 9 à12) et si on prenait une douche (30 à 80 litres) plutôt qu'un bain (120 à 200l), arroser le soir ou bien le matin pour limiter l'évaporation, installer un goutte à goutte, récupérer l'eau de pluie.....  
Calcul pour une famille de quatre personnes : 632 euros d'économie par an.

Vieille de 4 milliards d'années, l'eau est aussi ancienne que la terre. Elle est un bien commun à partager entre les différents besoins et usages y compris celui du milieu naturel.C'est un bien vital et rare dont la gestion est liée aux grands enjeux climatiques. Sauvons l'eau !

## Sécheresse : des mesures en faveur des viticulteurs



La sécheresse a frappé durement notre département, amenant le préfet à prendre des mesures de restriction d'usage de l'eau. Les viticulteurs de Dions ont constaté d'importantes pertes de récolte : ils bénéficient

d'un dégrèvement sur leur taxe foncière sur le non bâti 2017.

Par ailleurs, suite à la demande récente des organisations professionnelles agricoles, le paiement du solde de cet impôt est reporté au 31 mars 2018 pour les agriculteurs/viticulteurs.

## Prochaine rencontre citoyenne

En raison des travaux place Brot, elle aura lieu fin mars-début avril pour présenter nos nouveaux projets.

## Attention : information importante

La Direction de la Collecte et du Traitement des Déchets Ménagers de Nîmes métropole se réorganise. A compter du 1er janvier 2018 les démarches pour bénéficier des services de collecte, d'accès à la déchèterie et d'enlèvement des encombrants doivent être adressées à Nîmes Métropole. Imprimés sur le site [www.nimes-metropole.fr](http://www.nimes-metropole.fr)

- E-démarche : [www.nimes-metropole.fr](http://www.nimes-metropole.fr) rubrique « démarches »
- courrier : NIMES METROPOLE - DCTDM - 3 Rue du Colisée – 30 947 Nîmes Cedex 9
- courriel : [dctdm@nimes-metropole.fr](mailto:dctdm@nimes-metropole.fr)  
Tél. : 04 66 02 54 54 - [dctdm@nimes-metropole.fr](mailto:dctdm@nimes-metropole.fr)

## Collecte des encombrants 2018



### Dates de passage à Dions

Les mardis 2 janvier, 6 février, 6 mars, 3 avril, 15 mai et 5 juin

### RAPPEL DES REGLES DE COLLECTE

- La demande doit être formulée auprès de la DCTDM 48 h avant pour être prise en compte sur la tournée de collecte. La liste des encombrants à collecter est à communiquer avec la demande
- La collecte est limitée à 2 grosses pièces par foyer par mois
- Les encombrants doivent être sortis devant l'habitation pour 6h du matin le jour indiqué par la DCTDM uniquement.
- En dehors de cette collecte, les encombrants sont accueillis à la déchèterie dont votre habitation dépend

## Composteur individuel



### REGLES D'ATTRIBUTION

- 1 composteur par foyer
  - Tarif : 20€
  - Livraison à domicile
  - Chèque à joindre à la demande libellé à l'ordre du Trésor Public
- Demande à adresser par courrier à Nîmes Métropole—DCTM—3, rue du Colisée—30947—Nîmes cedex 9

**Diagnostic par hélicoptère des réseaux électriques de Dions : effectué par « jet systems hélicoptères services » du 9 au 22 janvier : survols à très basse altitude d'un hélicoptère Hughes 500 de couleur bleu foncé.**

**Fermeture éventuelle de la RD225 du 29/01 au 23/02 de 9h30 à 16h : travaux de détection pyrotechniques et destruction de munitions sur site. Précisions sur les panneaux de déviation.**

## Recrutement de travailleurs handicapés

Vous avez un handicap reconnu par la CDAPH ou la COTOREP et vous désirez intégrer la Direction générale des Finances publiques. Vous pouvez vous inscrire (sous condition de diplôme) à la sélection sur dossier et entretien pour des emplois d'inspecteur, de contrôleur ou d'agent administratif dans de nombreux départements. (1 poste dans le Gard)  
Pour tous renseignements et retrait d'un dossier de candidature, consultez le site : [www.economie.gouv.fr/](http://www.economie.gouv.fr/) ou

contactez le correspondant suivant :direction départementale des finances publiques du Gard—22 avenue CARNOT – 30943 NIMES Cedex 9—Martine BLACHAS-PEROSANZ—tél. : 04 66 36 49 22- [ddfip30.pilotageressources@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip30.pilotageressources@dgfip.finances.gouv.fr)  
Date limite de dépôt des candidatures : **le 16 février 2018**

## Le stationnement ? Un problème majeur.



Le nombre de places recensées est loin de satisfaire aux besoins : il suffit de compter le nombre de véhicules place Brot, place de la mairie, rue du Grés.

Le parking aménagé par la municipalité précédente a permis de désengorger le secteur Batiraille. Au centre du village, la municipalité ne possède aucun terrain. Alors que faire pour rendre le stationnement moins anarchique?

- Offrir des possibilités nouvelles : le parking sur la rive gauche de la Braune est ouvert, mais éloigné du centre bourg. En revanche, la commission génie civil étudie la possibilité de créer une zone de parking sécurisée d'une vingtaine de places derrière l'ancien vestiaire sur l'aire de Braune. C'est à 50m à peine de la place de la mairie. Elle permettrait de désengorger le centre bourg.
- Réglementer le stationnement : une seule préoccupation : assurer la sécurité en restant pragmatique. Des arrêtés d'interdiction seront pris là où le stationnement peut occasionner une gêne ou un danger en ayant comme règle de maintenir le passage libre pour les services de secours : pompiers, ambulances. C'est une question de bon sens. Partout ailleurs, pensez à ne pas gêner vos voisins pour qu'ils puissent sortir sans difficultés de leur emplacement de stationnement.

Nous évoquerons ce problème récurrent lors de notre prochaine rencontre citoyenne en espérant voir émerger une solution miracle.